

AMB GROUPE

Société civile au capital de 84 800 € - Siège social : 24 rue de la Baubinière
La Tenue des Chennevières - 86800 LAVOUX
RCS POITIERS 403 622 525

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 16 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le seize septembre,
A 14 heures,

Les associés de la Société AMB GROUPE, société civile au capital de 84 800 €, divisé en 106 parts sociales d'une valeur nominale de 800 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Est présente :

- Madame **Annie BONDU**, titulaire de 2 parts sociales en pleine propriété et de 102 parts sociales en usufruit,

Sont représentés :

- Madame **Cécilia ARANDEL**, titulaire de 34 parts sociales en nue-propriété,

- Madame **Delphine BONDU**, titulaire de 34 parts sociales en nue-propriété,

- Monsieur **Gael BONDU**, titulaire de 34 parts sociales en nue-propriété,

- **L'indivision successorale de Monsieur Michel BONDU**, composée de Madame Annie BONDU, Madame Cécilia ARANDEL, Madame Delphine BONDU et Monsieur Gaël BONDU, représentée par Madame Annie BONDU, titulaire de 2 parts sociales en pleine propriété.

Dès lors, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

L'Assemblée est présidée par Madame Annie BONDU, Gérante associée.

La Présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Constatation du décès de Monsieur Michel BONDU, co-gérant, et décision de ne pas le remplacer,
- Modification de l'article 7 des statuts relatifs à la répartition des parts sociales,
- Pouvoir à conférer pour l'accomplissement des formalités.

Puis, la Présidente déclare la discussion ouverte.



TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la Présidente de séance.

Annie BONDU

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Annie Bondu', with a stylized initial 'A'.